



Au jardin des liturgies romaines

par François Pohier

Vice-président d'Una Voce.

49/ L'ablution sacerdotale primitive

Parce qu'il est, par essence, orienté vers la purification des âmes et qu'il concerne précisément les clercs dans leur ministère sacrificateur, l'esprit qui gouverne l'ablution des mains sacerdotales impose de lui-même l'emplacement liturgique de cette institution, avant l'offrande du pain et du vin. Les réflexions précédentes ont montré que, dès le IV^e siècle, à Antioche, il en était ainsi et les auteurs, dans leurs écritures, ont été unanimes à démontrer le caractère symbolique du geste rituel : celui-ci n'affecte que la dernière phalange des doigts sacerdotaux.

Une approche indispensable.

Si sommaire soit-il, cet exposé préalable conduit cependant à une vision liturgique bien plus complexe dès lors que l'analyse illustre la notion d'offrande et, à travers le temps, retrouve les rites primitifs de l'ablution sacerdotale. La messe antiochienne des Constitutions Apostoliques (1) est assurément une référence claire; après la prière des fidèles conclue par le rituel baiser de paix que ces derniers s'échangent sur l'invitation du diacre, il est apporté de l'eau aux prêtres pour qu'ils se purifient les doigts. Simultanément, des diacres posent sur l'autel les saintes espèces. C'est très exactement le schéma que, dès le II^e siècle, le martyr Justin (+165) décrivait dans sa première *Apologie des chrétiens* : « Quand les prières sont terminées, nous nous donnons un baiser les uns autres. Ensuite, on apporte à celui qui préside du pain et une coupe d'eau et de vin mélangés. Il les prend et fait monter louange et gloire vers le Père de l'univers par le nom du Fils et du Saint-Esprit et il rend grâces... » (2).

Une telle relation livre certainement la forme de la messe chrétienne reçue du Collège apostolique, au point-charnière qui relie les cérémonies, accessibles à la présence des catéchumènes et la prière eucharistique réservée aux fidèles. Se dégage alors la remarque capitale qu'il ne faut jamais perdre de vue : l'offrande, toujours préalable à l'accomplissement du sacrifice par principe, apparaît, dans les usages primitifs chrétiens,

Au jardin des liturgies romaines (suite)

intégrée à la prière eucharistique, contrairement à la conception religieuse médiévale qui, par esprit de verticalité et de transcendantale solennité, trouve dans « l'offertoire » une phase liturgique dont l'anticipation est nécessaire. Mais, dans les deux cas, on comprend aussi que le « lavement » des mains sacerdotales, de par son caractère purificateur, précède logiquement « l'entrée » du célébrant dans la prière eucharistique – c'est la conception primitive – ou avant « l'offertoire » – c'est la conception médiévale. L'ablution sacerdotale des mains a donc conservé sa place initiale et il faudra plus d'un bon millier d'années pour que surgisse, après l'encensement d'origine romaine, un nouveau geste de purification.

Les mêmes données sont confirmées par l'*Ordo romanus primus*, ce document de la papauté paru vers 750 dans le royaume carolingien et qui révèle des usages datant vraisemblablement de l'époque grégorienne : sitôt les offrandes apportées à l'autel, le pontife célébrant invite à la prière (*oremus*), revient à son siège et se lave les mains. On notera cependant l'absence de la prière préalable des fidèles (*oratio fidelium*) dont les intentions ont été déplacées à la fin du V^e siècle par le pape Gélase 1^{er}. Mais l'attention est davantage retenue par le ministère liturgique que le document romain prévoit en faveur du diacre (ou également de l'archidiacre puisqu'il s'agit ici d'une messe pontificale célébrée par le pape dans l'une des « stations » de la Ville éternelle) : alors que le pontife se lave les mains après avoir recueilli les offrandes en pain présentées par les personnes présentes, l'archidiacre rassemble les dons en vin apportés par les fidèles et procède, à son tour, à l'ablution de ses propres mains. Ce geste exceptionnel expliquerait une relation liturgique beaucoup plus étroite qu'aujourd'hui entre les fonctions diaconale et sacerdotale. Rappelons que, postérieurement à la remise des dons, l'archidiacre dépose le calice sur l'autel à la droite des offrandes pontificales et que, lors de la « petite élévation » du Corps du Christ par le pontife, il se tient à ses côtés pour élever le calice... entouré d'un voile.

(à suivre)

François Pohier ●

(1) Const. Ap. Livre VIII Ch. 11 trad. Metzger, tome 111. Ed. du Cerf 1987.

(2) in Coll. *L'Église en prière*, Martimort Tome II *L'Eucharistie* Ed. Desclée 1983.